



Groupe CS POP Verte·e·s

Delémont, le 29 juin 2026

## Question écrite

### Aménagements des alentours que fait la ville en attendant la révision du RCC ?

En se promenant dans la ville, on peut observer nombre de rénovations ou des constructions récentes dont l'aménagement des alentours laisse perplexe.

En effet, alors que le CV s'est penché sur des modifications partielles du RCC en 2023 et que nombre de propositions répondent aux injonctions liées au dérèglement climatique, on note qu'au vu des récents chantiers, peu de personnes semblent sensibles à ces aspects.

Pourtant, pour ne citer que deux exemples liés aux modifications, l'article 56, qui concerne l'aménagement ; précise que le plan des abords doit être soumis à toute demande de permis et indiquer les aménagements prévus. Les plantations d'essences doivent être indiquées, encourageant la plantation d'espèces indigènes et les revêtements à teinte albédo élevé ainsi que les matériaux peu conducteurs de chaleur doivent être privilégiés.

Or, on constate régulièrement que les propriétaires semblent peu sensibles à ces mesures, qui pourtant tombent sous le sens. Ces agissements ont un impact sur la collectivité. La plantation d'espèces invasives ou sans intérêt écologique nuit à la biodiversité tandis que les pierriers et autres revêtements bitumeux contribuent à l'élévation de la température des villes dans un contexte de dérèglement climatique.

Dès lors et face aux mesures urgentes que les politiques doivent prendre et que la canicule vient nous rappeler, ce constat, suscite un certain nombre de questions dans le groupe CS-POP-Vert·e·s et auxquelles nous remercions le Conseil Communal de bien vouloir répondre.

1. Le CC prévoit-il de réviser le RCC dans les plus brefs délais étant donné que le CDV a déjà été invité à se positionner sur cette question en 2023 ?

1. Y a t'il un contrôle de l'application du RCC lorsque les chantiers sont terminés ?

2. Qu'encourent les propriétaires en cas de non-respect des prescriptions ?

3. Est-ce que les paysagistes et les jardinerie de la région sont sensibilisés à ces questions ?

3. Une information est-elle dispensée régulièrement adressée directement aux propriétaires quant aux recommandations actuelles en termes d'aménagement de leur parcelle ?

Pour le groupe Vert·e·s CS-POP  
Céline Blaser